

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20170307.2	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 07 mars 2017 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-dix-sept du mois de mars le sept mars le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Salle des Mariages, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
NOTA	<p>Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 8 mars 2017, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 1er mars 2017 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
<p><u>Etaient présents</u></p> <p><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></p> <p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

PROJET

OBJET : RENOUVELLEMENT CONVENTION POLICE PLURI-COMMUNALE PERENNE
SELONCOURT-HERIMONCOURT

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 juin 2013 qui instaurait la création d'une police pluri-communale pérenne entre Seloncourt et Hérimoncourt et la délibération du 29 septembre 2015 portant renouvellement de la convention police pluri-communale pérenne entre les 2 Communes.

Cette mise en commun est prévue à l'article L.512-1 du Code de la Sécurité Intérieure. Cette forme de mutualisation est issue de la loi du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approver la poursuite d'une police pluri-communale pérenne entre Seloncourt et Hérimoncourt.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par...**

- approuve la poursuite d'une police pluri-communale pérenne entre Seloncourt et Hérimoncourt ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer la convention et tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, 07 mars 2017

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER